

**ATTESTATION D'ACTIVITE CE – Directive 2005/36/CE****Objectifs**

Elle permet aux professionnels, souhaitant s'installer de façon permanente ou effectuer des opérations à titre temporaire\* dans un pays de l'Union Européenne (*principalement Belgique et Luxembourg*), de justifier de leurs qualifications professionnelles ; l'accès à certaines professions étant subordonné à la possession de diplômes nationaux ou de connaissances et aptitudes suffisantes.

\* *l'attestation temporaire est valable 1 an et renouvelable.*

**Prestation**

**Le service formalités internationales assure la réalisation de ce document :**

- **contrôle** de la cohérence et la conformité des pièces justificatives fournies,
- **traitement** du dossier,
- **transmission** du document,
- **délai de délivrance 48h à réception du règlement.**

Nos tarifs en ligne : <https://www.bretagne.cci.fr/ma-cci/cci-morbihan#section-tarif-68626>

➡ *Liste des pièces à fournir au verso*

## Liste des pièces justificatives

### Dans tous les cas :

- Un extrait K bis datant de moins de 3 mois en original
  - ou un document mentionnant la cessation de l'activité de l'entreprise en France,
  - ou un avis SIRENE si micro-entrepreneurs inscrits à l'Urssaf (à télécharger sur : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/> )
- La carte d'identité ou le passeport, en cours de validité du demandeur
- Un règlement de **125 €**, *commande et règlement à partir de notre site :*

<https://boutique.morbihan.cci.fr/formalites/478-attestation-dactivite-ce.html>

### Facultatives en fonction de la demande

- Les procès-verbaux des assemblées annuelles de la société mentionnant la fonction dont le demandeur souhaite se prévaloir,
- Le(s) bulletin(s) de salaire de fin d'année (décembre) de(s) l'année(s) devant figurer sur l'attestation,
- Une attestation de travail mentionnant les fonctions exercées et les années correspondantes.
- Les diplômes devant figurer sur cette attestation

Base législative :

[DIRECTIVE 2005/36/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles \(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE\)](#)

**Contact :** CCI du Morbihan - Formalités Internationales :  
[formalites.internationales@morbihan.cci.fr](mailto:formalites.internationales@morbihan.cci.fr)

**Adresse postale :** CCI DU MORBIHAN  
Service des FORMALITES INTERNATIONALES  
CS30362 - 21 quai des Indes  
56323 LORIENT CEDEX